



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement
(MITTD)



Groupe de la Banque Africaine de
Développement
(BAD)



(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Pour la sélection d'un Consultant pour la formation sur la variation des prix dans les marchés publics, sur les assurances dans les projets routiers et sur le dimensionnement des routes en utilisant le catalogue de l'AGEROUTE

- 1.** Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 Décembre 2022 et à l'Avis Général de Passation des Marchés du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1) publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS ».
- 2.** L'Etat du Sénégal a sollicité et obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de la réalisation d'une partie des travaux du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières Phase 1 (PDZAM-1). Ce programme comprend les travaux d'aménagement, de réhabilitation et/ou de renforcement de :
 - La Boucle du Riz (Lot 1 : 51 km de route revêtue et Lot 2 : 121 km de route en terre) ;
 - La route Keur Momar Sarr-Richard Toll (74 km, 6 km de voirie et 17 km de route en terre) ;
 - La route nationale N2 : section Thiès – Kébémér et la voirie de l'École Polytechnique de Thiès (25 km) ;
 - Les aménagements connexes du Programme.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement compte utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un Consultant pour la formation de son personnel sur la variation des prix dans les marchés

publics, les assurances dans les projets routiers et le dimensionnement des routes en utilisant le catalogue de l'AGEROUTE.

3. Les services prévus au titre de ce contrat visent à renforcer les capacités techniques des cadres de l'AGEROUTE sur les trois (3) modules cités ci-dessus.

Pour ce faire, le consultant est tenu de concevoir et de mettre au point une démarche méthodologique pour mener à bien les trois (3) modules de formation suivant un calendrier défini en commun accord, tout en assurant les supports techniques, la délivrance des attestations et d'un rapport de synthèse aux termes de la formation.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (qualification dans le domaine des prestations et références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergure équivalente, capacités techniques et de gestion, organisation technique et managériale, disponibilité de personnel qualifié, etc.)

Les Cabinets peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet Appel Public à Manifestation d'Intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions technique et financière et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (Sélection Qualité - Coût) », conformément aux règles et procédures du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

La présélection se fera suivant la grille d'évaluation ci-après :

✓ **Qualifications générales noté sur 15 points :**

- **Nombre d'années d'expérience générale du candidat (N) dans le domaine de la formation noté sur 05 points :**

- N supérieur ou égal à 10 ans = 05 points ;
- N entre 5 et 10 ans = 02 points ;
- N inférieur ou égal à 05 ans = 00 point.

- **Expérience générale notée sur 10 points :**

Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2013), en tant que cabinet, au moins deux (02) missions de formation groupée.

(notée sur 10 points ; soit cinq (5) points par mission).

✓ **Expérience en missions similaires notée sur 45 points :**

Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2013), trois (03) prestations de formation dans le domaine de la géotechnique routière ou des assurances en milieu routier ou des études de prix ou de la gestion de projet en milieu routier.

(Notée sur 45 points ; soit quinze (15) points par prestation).

NB : Seules les prestations accompagnées de certificat ou d'attestation de service fait produits par les clients bénéficiaires et d'une fiche de mission décrivant de manière succincte la consistance des prestations réalisées par le candidat, seront prises en compte.

✓ **Organisation technique et managériale notée sur 15 points :**

- Note de présentation du cabinet : 05 points
- Organisation du cabinet : 05 points
- Définition des postes et des modules de formation : 05 points

✓ **Qualifications du personnel permanent du candidat noté sur 25 points :**

Le candidat devra mobiliser pour les besoins de la mission de formation, le personnel suivant :

- **Un (1) expert en gestion de projet ou en passation de marchés noté sur 08 points**

Il devra avoir une formation de niveau Bac + 5 au moins en Génie Civil, management de projet, passation de marchés ou équivalent. (noté sur 02 points)

Il devra avoir au moins quinze (15) ans d'expérience générale dans le domaine de la formation ou de la gestion de projets, ou de la passation de marchés ou autres domaines équivalents. (noté sur 06 points)

- **Un (1) expert en Assurances noté sur 08 points**

Il devra avoir une formation de niveau Bac + 5 au moins en assurance ou équivalent (notée sur 02 points).

Il devra avoir au moins quinze (15) ans d'expérience générale dans le domaine de la formation ou des assurances en construction. (noté sur 6 points)

- **Un (1) expert en Géotechnique routière noté sur 09 points**

Il devra avoir une formation de niveau Bac + 5 au moins en Géotechnique, génie civil ou équivalent (**noté sur 02 points**).

Il devra avoir au moins quinze (15) ans d'expérience générale dans le domaine de la géotechnique routière (**noté sur 07 points**).

NB : Les diplômes justifiant la qualification du personnel doivent être transmis.

Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (70).

6. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h à 17h (GMT).

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence Dakar. Tél : (+221) 33 869 07 51.

E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn , mcsamb@ageroute.sn,

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé (**version physique avec un (01) ORIGINAL + deux (02) copies + une (01) clé usb** au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **27 avril 2023 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt pour la Sélection d'un Consultant en vue de la formation du personnel de l'AGEROUTE sur la variation des prix dans les marchés publics, les assurances dans les projets routiers et le dimensionnement des routes en utilisant le catalogue de l'AGEROUTE** ».

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

N.B : Il est à noter que l'intérêt manifesté par un cabinet ou un groupement de cabinets, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure dans la liste restreinte.

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE